

Observations soumises par TELUS au Comité permanent du commerce international sur les priorités des intervenants canadiens dans le commerce bilatéral et trilatéral en Amérique du Nord



Johanne Senécal
vice-présidente sénior, gouvernement fédéral et Affaires réglementaires
johanne.senecal@TELUS.com

Le 13 octobre 2017

 **TELUS**

Résumé de position : Le gouvernement du Canada doit veiller à ce que la politique de télécommunication et de la radiodiffusion continue de relever de la compétence souveraine du Canada et à ce qu'elle continue de répondre aux besoins et intérêts nationaux. Le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait entreprendre un examen de la *Loi sur les télécommunications*, de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur le droit d'auteur*. Le gouvernement doit s'assurer que les accords commerciaux ne viennent pas entraver indûment ces processus de réforme législative nationaux. L'élargissement des articles de l'ALENA dans ces domaines créerait de l'incertitude chez les Canadiens en raison des processus législatifs parallèles.

La politique de télécommunication et de la radiodiffusion et la politique du droit d'auteur doivent être nationales et répondre aux intérêts nationaux

TELUS a pris connaissance des points de vue exprimés par divers groupes étrangers et canadiens qui souhaitent que des changements en matière de politique intérieure soient apportés dans le cadre des négociations entourant l'ALENA. Ceci est particulièrement vrai en ce qui a trait aux nouveaux régimes d'application plus rigoureux et à l'élimination des exceptions importantes consenties dans la *Loi sur le droit d'auteur* canadienne. Le gouvernement du Canada devrait s'assurer que les accords commerciaux n'aient aucun impact sur cet aspect important de la politique intérieure. Les négociations entourant l'ALENA ne constituent pas un forum propice à des discussions sur des dossiers aussi importants pour l'intérêt national.

Des accords internationaux multilatéraux, comme la Convention de Berne sur le droit d'auteur, ont créé un terrain d'entente important en ce qui a trait à la législation nationale permettant aux titulaires d'un droit d'auteur de s'attendre à ce que leurs travaux reçoivent un traitement similaire partout dans le monde. Toutefois, les mesures précises proposées par divers partis à la table de négociation entourant l'ALENA ne répondent pas aux intérêts nationaux canadiens. Sur le plan national, le Canada respecte les conventions internationales sur les droits d'auteur et a su calmer certaines inquiétudes nationales importantes au sujet du droit d'auteur, grâce à un examen législatif, y compris, plus récemment, l'examen de la *Loi sur la modernisation du droit*

d'auteur. Un autre examen parlementaire de la *Loi sur le droit d'auteur* est prévu pour 2017-2018.

Il existe de nombreux processus législatifs, consultatifs et parlementaires pour prendre connaissance des besoins des Canadiens et se pencher sur leurs besoins en matière de télécommunications, de biens culturels et de propriété intellectuelle. À ce jour, les processus suivants ont été achevés, sont prévus ou sont en cours sur ces sujets :

- Les changements attendus à la *Loi sur les télécommunications* et à la *Loi sur la radiodiffusion* tels que soulignés dans le budget fédéral d'avril 2017;
- Le rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien publié en juin 2017 sur les médias et les communautés locales;
- L'examen entrepris en avril 2016 par la ministre Mélanie Joly sur la politique culturelle du Canada;
- L'examen parlementaire de la *Loi sur le droit d'auteur* prévu en 2017-2018.

Tous ces processus et toutes ces consultations permettent aux Canadiens, aux entreprises et aux groupes d'intérêt de participer à la définition d'une politique canadienne qui répond aux intérêts et satisfait les objectifs de politique publique canadiens dans des domaines nationaux importants.

Il est tout simplement inutile d'élargir la portée d'accords commerciaux bilatéraux et trilatéraux pour calmer des inquiétudes qu'il serait préférable d'aborder dans le cadre de processus multilatéraux existants ou dans le cadre de politiques nationales lorsque surgissent des questions d'importance nationale.

De plus, la participation aux processus visant à créer une politique et à entreprendre des réformes législatives assure la transparence et la prévisibilité de la loi canadienne pour tous les Canadiens. Ceci permet à tous les groupes et particuliers intéressés de faire des suggestions et de se répondre mutuellement afin d'encourager une plus grande participation. En raison de leur confidentialité nécessaire, les négociations commerciales ne permettent tout simplement pas une telle participation du public.

L'accessibilité économique des services de communications — un problème national mal compris

TELUS a remarqué que, dans le cadre des audiences du Comité, des membres du comité ont soulevé le problème de l'accessibilité économique des communications. De toute évidence, ce problème est indissociable des autres problèmes relatifs à la politique intérieure dont il a été question plus tôt et, pour les mêmes raisons, il ne devrait pas être abordé dans le cadre de négociations commerciales. Toutefois, nous croyons qu'il est justifié d'apporter d'autres réflexions sur le sujet de l'accessibilité économique, puisque le gouvernement du Canada a fait de ce dossier une priorité. Pourtant, ce problème demeure très mal compris. De plus, il y a un manque de données complètes et d'analyses précises sur le sujet. Une intervention du gouvernement basée sur des données incomplètes et une analyse internationale douteuse nuiraient à l'élaboration d'une politique publique solide et aux principes économiques de base. Dans une industrie aussi intégrale de la société que l'industrie des télécommunications, il est impératif qu'une politique publique soit fondée sur des données précises et complètes et une analyse solide.

L'accessibilité économique, c'est plus que simplement le prix; d'autres facteurs, comme la couverture et la qualité du réseau, l'innovation technologique, l'optimisation des ressources et la fiabilité doivent être prises en considération. Aucun calcul de la valeur n'est possible ou utile si *toutes les composantes clés*, et pas simplement le prix du service, ne sont pas pris en considération. Le secteur du sans-fil canadien est l'un des plus compétitifs au monde avec les plus grandes vitesses LTE des pays du G7, l'un des réseaux sans-fil les plus fiables au monde et des options de prix concurrentielles offertes aux Canadiens de toutes les situations économiques.

Les fournisseurs canadiens subventionnent énormément les appareils, un phénomène qui n'est pas répandu à l'échelle mondiale. De plus, une très grande proportion des appareils vendus au Canada sont offerts par deux entreprises (Apple et Google). Les prix de ces appareils sont fixés en dollars américains, un aspect qui échappe au contrôle des intervenants du marché canadien. Ces facteurs ont une incidence sur les prix du sans-fil au Canada.

L'engagement de 10 ans du gouvernement en matière de politique publique axé sur un écosystème concurrentiel fondé sur les installations a incité les entreprises de télécommunications mobiles à investir massivement en infrastructure. Au cours des

cinq dernières années, elles ont investi en moyenne 80 \$ par connexion par année comparativement à seulement 43 \$ par connexion par année en Europe.

Par ailleurs, les entreprises canadiennes de télécommunications mobiles offrent des plans et ensembles de services pour les clients sensibles aux prix. Bon nombre de fournisseurs offrent de nombreux plans abordables et des plans prépayés à bas prix, y compris des plans de services vocaux et de messages textes à partir d'aussi peu que 20 \$ par mois.

Il serait important d'avoir des discussions plus approfondies et fondées sur des faits dans le contexte de l'élaboration d'une politique intérieure plus large.

Le futur est simple